

Lutte contre le cancer du col de l'utérus au Bénin

P.4

# La fondation Swiss Medical Initiative appuie le gouvernement

# La Guérite

2.000 F

Can scolaire 2025

P.8

## Le Bénin tombe à un pas de la qualification

"Quotidien béninois d'information, d'analyse, d'investigation et de publicité" La Guérite N°1055 du lundi 25 Novembre 2024  
Autorisation N°1048/MISP/DC/SG/DAI/SCC DU 06 Mai 2008 11ième année. Tél.: (00229) 97-26-26-71

*Informez plus et autrement*

Rencontre de haut niveau avec le Président Erdoğan de la Turquie P.3

# Le Bénin honoré par la Fondation Zakat & Sadaka

*(Dr. Imam Chakirou Amoussou fier du chemin parcouru)*

2è reddition de comptes à la mairie de Porto-Novo P.6

## Charlemagne Yankoty présente les avancées dans la gestion des ressources en eau

12è édition des Panafrican Corporate Awards P.5

## 12 lauréats africains célébrés à Cotonou





# OKOTÓ

De l'Escargot colimaçon frit, bien emballé

*Chez nous,*  
**C'EST DU PRÊT À EMPORTER**

Tél : +229 40484884



Retrouvez nos articles sur [www.gueritetvmonde.bj](http://www.gueritetvmonde.bj)

# LA GUERITE

"Quotidien béninois d'information, d'analyse, d'investigation et de publicité"

*Informez plus et autrement*

## Directeur Général

Jean Eudes DAKIN  
Tél/WhatsApp : 97819137

## Directeur de Publication

Chamss-Deen BADAROU  
Tél/WhatsApp : 00229 97262671

## Rédaction

Latifath KOWENOU  
Faosiya SEFOU  
Amanda E. DACKY

## Secrétaire de rédaction par intérim

Anselme ORICHA

## Graphiste

S - Design



Tél/WhatsApp : 00229 91 19 10 10



*Rencontre de haut niveau avec le Président Erdoğan de la Turquie*

# Le Bénin honoré par la Fondation Zakat & Sadaka et son Président, Dr. Imam Chakirou Amoussou

**Anselme ORICHA**

Le 4<sup>e</sup> Salon International des ONGs Islamiques, organisé dans la capitale économique de la Turquie, Istanbul, a connu son épilogue le samedi 23 novembre 2024. Cet événement, qui s'est déroulé du jeudi 21 au samedi 23 novembre, a rassemblé des acteurs clés du monde islamique pour échanger sur les stratégies de développement communautaire et promouvoir des initiatives humanitaires.

Le Bénin, sous la bannière de l'ONG Zakat & Sadaka dirigée par son président, Dr. Imam Chakirou Amoussou, a brillé par sa présence et son implication active dans les travaux du salon. Ce rendez-vous d'envergure internationale a permis de mettre en lumière les efforts des ONGs islamiques dans divers domaines tels que l'éducation, l'aide humanitaire et le développement économique.

En marge de cet événement, un sommet de haut niveau s'est tenu sous la direction du président turc Recep Tayyip Erdoğan. Le thème de cette rencontre, « L'Islam et la politique internationale : le rôle des ONGs islamiques dans la mobilisation des masses autour de la paix », reflète les enjeux contemporains auxquels le monde islamique est confronté.



Lors de ce sommet, le président Erdoğan a appelé à une collaboration accrue entre les gouvernements et les ONGs islamiques afin de promouvoir un message de paix et de cohabitation harmonieuse à l'échelle mondiale. Il a notamment souligné le rôle crucial des ONGs dans la résolution rapide des tensions au sein et autour du monde islamique, le soutien à l'éducation des jeunes pour les préparer à relever les défis de demain et le renforcement des capacités économiques des communautés vulnérables à travers des initiatives innovantes.

L'ONG Zakat & Sadaka, forte de son expertise dans la mobilisation des ressources communautaires pour des projets sociaux, a su défendre la place du Bénin

dans cet espace de réflexion et d'action. La participation active de son président, Dr. Imam Chakirou Amoussou, tant lors des expositions que

des discussions stratégiques, témoigne de l'engagement du Bénin à jouer un rôle clé dans les réseaux internationaux d'ONGs islamiques.

Cette rencontre symbolise non seulement l'importance croissante de la coopération entre les nations musulmanes, mais aussi la nécessité d'impliquer activement les acteurs de la société civile pour relever les défis mondiaux.

En conclusion, ce 4<sup>e</sup> Salon International des ONGs Islamiques et le sommet qui l'a clôturé marquent une étape significative dans la construction d'un monde plus solidaire, où la paix et le développement durable restent des priorités absolues. Le Bénin, par l'intermédiaire de l'ONG Zakat & Sadaka, s'affirme ainsi comme un acteur engagé et proactif sur la scène internationale.



*Lutte contre le cancer du col de l'utérus au Bénin*

# La fondation Swiss Medical Initiative appuie le gouvernement

**Latifath KOWENOU**

À partir du 25 novembre prochain, 2 000 femmes du Grand-Nokoué bénéficieront gratuitement d'un dépistage du cancer du col de l'utérus grâce à l'approche innovante 3T (Tester, Trier, Traiter). Cette initiative, portée par la fondation Swiss Medical Initiative (SMI), sera lancée à la Clinique Universitaire de Gynécologie et d'Obstétrique (CUGO) du Centre National Hospitalier et Universitaire Hubert Koutoukou Maga (CNHU) de Cotonou.

La cérémonie officielle de lancement des activités, tenue ce mercredi 20 novembre 2024, a réuni plusieurs autorités, notamment Ali Imorou Bah Chabi, représentant du ministre de la Santé, et une représentante du ministère des Affaires étrangères.

## Une stratégie révolutionnaire au service des femmes béninoises

Lors de l'événement, le représentant du ministre de la

Santé a salué cette initiative qui marque une étape significative dans la lutte contre le cancer du col de l'utérus au Bénin. « Je voudrais, au nom du ministre de la Santé, remercier la fondation Swiss Medical Initiative, qui devient ainsi un partenaire stratégique dans cette lutte. Le matériel offert symbolise une avancée majeure dans nos efforts pour éradiquer cette pathologie », a-t-il déclaré.

Le projet repose sur la méthode 3T, déjà reconnue à l'international pour son efficacité. Pendant deux jours, des sages-femmes et gynécologues ont été formés à cette approche, qui permet de détecter et de traiter le cancer en une journée.

## Une vision ambitieuse pour éradiquer le cancer du col de l'utérus

Denis Agboton, président de la fondation SMI, a exprimé son engagement à travers cette initiative. « C'est avec humilité et une profonde reconnaissance que je contribue à cette cause. Notre



ambition est de réduire significativement l'impact de ce fléau sur nos mamans, nos sœurs et nos filles. »

Il a également rappelé que cette campagne, soutenue par un groupe d'experts et de partenaires internationaux, vise à sensibiliser et à outiller durablement les professionnels de santé béninois.

## Un soutien fort de la coopération suisse

Carlo Pensa, représentant de la coopération suisse, s'est réjoui de participer à ce projet qu'il qualifie de courageux et ambitieux. « Nous espérons

que ce projet pilote aura un impact concret et qu'il sera un succès, ouvrant la voie à des initiatives similaires dans d'autres régions. »

Le CNHU mobilisé pour le succès de l'initiative

Le professeur Dieudonné Gnonlonfoun, directeur du CNHU, a salué cette collaboration et encouragé le personnel médical à tirer le meilleur parti de cette opportunité.

Les professionnels de santé formés ont également exprimé leur satisfaction. Le docteur Moufalilou Aboubakar a insisté sur l'import-

tance du dépistage précoce. « Ce projet est essentiel, car il nous permettra de diagnostiquer les patientes à des stades précoces, où elles peuvent être guéries. »

Le docteur Horace Degnonvi a, pour sa part, félicité les efforts déployés pour la mise en œuvre de cette stratégie, qu'il considère comme un véritable tournant dans la prise en charge de cette maladie.

Avec cette initiative, le Bénin franchit un pas décisif dans la lutte contre le cancer du col de l'utérus, grâce à une approche efficace et novatrice qui sauvera des vies.



12<sup>e</sup> édition des Panafrican Corporate Awards

# 12 lauréats africains célébrés à Cotonou

**Faosiya SEFOU**

Ce samedi 23 novembre 2024 s'est tenue la douzième édition des Panafrican Corporate Awards à Cotonou. Lors de cet événement placé sous le thème *Innover pour impacter : l'Afrique à l'avant-garde du leadership*, 12 lauréats ont été distingués et récompensés par des trophées. Le maire de Cotonou, Luc Sètonджи ATROKPO, parrain de la cérémonie, a honoré de sa présence cette soirée qui a rassemblé de nombreuses personnalités.

Cette 12<sup>e</sup> édition visait à valoriser et mettre en lumière le talent des entrepreneurs, des institutions et des figures marquantes du



continent africain. Représentant le maire, son chargé de mission a félicité les organisateurs pour cette prestigieuse initiative qui, selon lui, contribue à renforcer la visibilité de l'Afrique et à stimuler son développement.

Pierre Zoeli a particulièrement salué et applaudi les initiateurs de cette soirée de distinction et de réseautage. Les lauréats ont exprimé leur profonde gratitude envers les organisateurs et ont pro-

mis de poursuivre sur cette dynamique d'excellence. Dans son allocution, la ministre du Commerce a salué cette initiative, qu'elle considère comme un pas important vers une implé-

mentation progressive du développement durable en Afrique, un continent où les Africains s'unissent pour bâtir un avenir meilleur. Alimatou Shadiya ASSOUMAN a d'ailleurs dédié son prix à toutes les femmes.

Le principal organisateur de l'événement, satisfait du succès de cette édition, s'est engagé à continuer sur cette voie prometteuse : « Le parcours continue pour dénicher d'autrestalents », a-t-il déclaré.

La cérémonie, riche en couleurs, a également été animée par des prestations artistiques. Elle s'est conclue dans une ambiance conviviale par la dégustation de mets variés et copieux, célébrant ainsi l'excellence africaine.

## Coopération entre le Bénin et le Niger

# Le Bénin prend de nouvelles mesures pour faciliter les échanges commerciaux transfrontaliers

**Faosiya SEFOU**

Depuis le jeudi 21 novembre 2024, le Bénin a pris de nouvelles dispositions concernant le commerce transfrontalier avec son voisin nigérien. La note officielle, signée par le directeur général adjoint de la douane béninoise, Aimé Yvan Karegiré, indique que plusieurs mesures ont été mises en place.

Tout d'abord, le Bénin a de nouveau autorisé l'exportation

de certains produits vivriers vers le Niger, notamment le riz, les conserves et l'huile. Une décision qui tend vers une normalisation des relations diplomatiques et économiques entre Cotonou et Niamey. De plus, l'entrée des produits en provenance du Niger est désormais possible. Cependant, la sortie de tous les produits vivriers cultivés au Bénin, tels que le maïs, le mil et le sorgho, reste strictement interdite.

La note précise que cette

mesure vise à préserver la disponibilité de ces denrées alimentaires sur le marché béninois. Ces nouvelles dispositions s'inscrivent dans la dynamique de normalisation des relations commerciales et sécuritaires entre le Bénin et le Niger, deux pays voisins confrontés à des défis communs.

Depuis le coup d'État du mercredi 26 juillet 2023, qui a renversé le président Mohamed Bazoum, les deux pays ne s'entendaient plus.



Mais ces derniers mois, Cotonou et Niamey ont œuvré

pour le rétablissement de leur relation diplomatique.



*2<sup>e</sup> reddition de comptes à la mairie de Porto-Novo*

# Charlemagne Yankoty présente les avancées dans la gestion des ressources en eau

**Latifath KOWENOU**

La maison des jeunes de Djègan-Kpèvi, à Porto-Novo, a accueilli ce vendredi 22 novembre 2024 la deuxième reddition de comptes de la municipalité de Porto-Novo. «Gestion intégrée des ressources en eau dans la commune de Porto-Novo : actions, défis et perspectives», c'est sous cette thématique qu'un bilan a été présenté sur la gestion des ressources en eau dans la commune.

Diverses personnalités, dont les conseillers communaux, les chefs d'arrondissement, les membres de la société civile, les sages et les têtes couronnées, ont répondu présent à cette séance à laquelle ils avaient été conviés. Cette deuxième rencontre, visant à renforcer le dialogue entre la municipalité et les citoyens, était axée sur les avancées de la commune dans le domaine de la gestion intégrée des ressources en eau.



Pour le maire Charlemagne YANKOTY, la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) est bien plus qu'une démarche technique : elle constitue une réponse à un enjeu vital, à savoir la préservation et l'utilisation durable de l'eau, source de vie et moteur de développement.

En abordant les réalisations dans ce domaine, l'autorité communale a indiqué qu'en 2024, Porto-Novo a renforcé ses engagements à travers

des actions concrètes et inclusives. « Nous avons protégé nos zones humides en continuant la sensibilisation sur le déversement des ordures dans ces espaces cruciaux pour préserver notre biodiversité et notre résilience climatique. Ces actions incluent la sensibilisation des populations et une lutte active contre la pollution », a-t-il déclaré.

Ces efforts, conjugués à des initiatives comme l'érection de la promenade lagunaire et les travaux réalisés avec

nos partenaires tels qu'OMI-DELTA et DURAGIRE, témoignent d'une prise de conscience accrue pour la préservation de notre environnement. « Aucune lutte ne peut réussir sans le soutien des citoyens », a ajouté le maire, appelant à une synergie d'action. « Chaque citoyen doit être acteur de ce changement. Ensemble, nous devons protéger nos ressources hydriques pour assurer un avenir durable, où l'eau ne sera pas une source de conflit, mais un facteur de paix et

de prospérité partagée. »

Cependant, ces efforts doivent se poursuivre et s'amplifier. « Protéger nos ressources en eau, c'est garantir la santé de nos écosystèmes, soutenir nos activités économiques et préserver la qualité de vie des générations futures », a souligné le maire Charlemagne YANKOTY.

Tout en remerciant les partenaires ayant œuvré à la sensibilisation pour la préservation de l'eau, l'autorité communale a annoncé que 19 fontaines d'eau seront bientôt installées dans le premier arrondissement de la ville capitale pour répondre aux besoins en eau potable des populations.

Une communication a également été présentée sur la gestion intégrée des ressources en eau dans la commune, suscitant des préoccupations auxquelles l'édile de l'hôtel de ville a répondu avec clarté et engagement.



*Signature de deux accords de financement pour la culture entre le Bénin et la France*

# Un tournant historique pour le secteur culturel béninois

**Anselme ORICHA**

Le vendredi 22 novembre 2024, Romuald Wadagni, Ministre d'État, Ministre de l'Économie et des Finances du Bénin, et Laure Weisgerber, Directrice de l'Agence Française de Développement (AFD) au Bénin, ont signé deux accords majeurs portant sur un financement budgétaire de politique publique (FBPP) destiné au secteur culturel. Cette initiative représente un montant total de près de 36 milliards de FCFA sous forme de prêt. La cérémonie, tenue au Ministère de l'Économie et des Finances, s'est déroulée en présence de Monsieur Babalola Jean-Michel H. Abimbola, Ministre du Tourisme, de la Culture et des Arts.

Depuis la restitution des 26 trésors royaux par la France en 2021, la coopération entre le Bénin et la France s'est intensifiée dans le domaine culturel. En témoignent les projets emblématiques tels que la construction du Musée des Rois et des Ama-

zones du Danhomè (MURAD) pour 23 milliards de FCFA, et le financement du futur Musée d'Art Contemporain de Cotonou (MACC) pour 19,6 milliards de FCFA. Ces initiatives s'inscrivent dans une dynamique ambitieuse visant à transformer le paysage culturel béninois.

Le financement signé ce jour, troisième projet d'envergure dans ce partenariat, porte à près de 82 milliards de FCFA le total des fonds mobilisés pour le secteur culturel béninois, confirmant l'engagement de la France à soutenir les Industries Culturelles et Créatives (ICC) au Bénin.

Ce financement inédit marque une première mondiale. Le Bénin devient ainsi le premier pays à signer un FBPP dans le secteur de la culture, traduisant sa volonté de faire de ce domaine un pilier essentiel de son développement. Le projet vise la mise en œuvre de réformes majeures selon trois axes principaux. Il s'agit du renforcement de la gouvernance publique pour une politique



culturelle efficiente, de la structuration et de la professionnalisation du secteur culturel afin de maximiser son impact économique et, enfin, de la promotion de la diffusion et de l'accès à la culture pour le rayonnement national et international.

Un programme complémentaire de coopération

technique accompagnera ce financement en renforçant les capacités des ministères et agences impliqués, notamment l'Agence de Développement des Arts et de la Culture (ADAC).

Romuald Wadagni, Ministre d'État, a déclaré que : « Ce nouvel accord marque une étape décisive pour le secteur culturel béninois. En investissant dans la culture et les arts, nous affirmons notre engagement à construire un avenir où notre patrimoine, notre créativité et notre savoir-faire seront des moteurs de développement et de rayonnement pour le Bénin. »

Le Ministre du Tourisme, de la Culture et des Arts, Jean-Michel Abimbola, a souligné que : « Ces projets visent à accélérer le développement des chaînes de valeur, renforcer la professionnalisation et accroître la compétitivité des acteurs

du secteur. L'objectif est d'en faire un levier stratégique pour le rayonnement régional et mondial de la Destination Bénin. »

« Ce financement budgétaire inédit est une première mondiale et reflète la formidable dynamique à l'œuvre au Bénin. Après le financement du Musée d'Abomey et du Musée d'Art Contemporain de Cotonou, il marque une nouvelle étape dans le partenariat franco-béninois, où la culture occupe une place centrale », a conclu Laure Weisgerber, Directrice de l'AFD.

Avec ces nouveaux accords, le Bénin confirme sa position de leader dans la valorisation du patrimoine culturel et artistique en Afrique. La coopération avec la France, portée par des projets d'envergure, trace un chemin prometteur pour faire de la culture un moteur clé du développement économique et social.



*Coopération internationale*

# Le torchon brûle entre l'Union européenne et le Niger

*(L'ambassadeur de l'UE au Niger rappelé)*

**Anselme ORICHA**

L'Union européenne (UE) a récemment rappelé son ambassadeur au Niger, suite à un différend sur les modalités de gestion d'une aide humanitaire de 1,3 million d'euros destinée aux victimes des inondations survenues lors de la dernière saison des pluies.

Le ministère nigérien des Affaires étrangères a exprimé son mécontentement, affirmant que cette aide n'avait pas été officiellement sollicitée par les autorités de transition. Il a également critiqué la méthode de distribution des fonds, qui ont été directement alloués à des organisations non gouvernementales (ONG) internationales, telles que le Comité international de la Croix-Rouge et le Danish Refugee Council, sans passer par les canaux officiels nigériens.

Face à ces critiques, les autorités nigériennes ont exigé un audit pour examiner la gestion et l'utilisation de cette aide. Elles ont accusé l'UE de manquer de transparence et de collaboration, une position qui a été vigoureusement réfutée par Bruxelles. Dans un communiqué, l'Union européenne a rappelé que l'aide humanitaire est toujours fournie de manière neutre, impartiale et indépendante. Elle a rejeté les accusations d'opacité, dénonçant ce qu'elle considère comme une tentative de politisation de l'aide humanitaire par les autorités nigériennes.

Cette crise diplomatique a suscité des spéculations sur les intentions de Niamey. Certains observateurs estiment que le gouvernement nigérien cherche à reprendre le contrôle direct de l'aide internationale, un levier potentiel pour relancer les discussions sur l'aide budgétaire



directe suspendue depuis plusieurs mois. Cette suspension, combinée à une crise financière sévère, exacerbe les tensions entre le Niger et ses

partenaires internationaux. Alors que les relations entre le Niger et l'UE se détériorent, cette affaire met en

lumière les défis complexes liés à l'aide humanitaire et à la coopération internationale, dans un contexte politique et économique fragile.

*Élections législatives anticipées au Sénégal*

# La coalition Sonko-Faye rafle 130 des 165 sièges

**Faosiya SEFOU**

Les nouveaux législateurs du Sénégal sont désormais connus. Selon les résultats provisoires proclamés le jeudi 21 novembre 2024 par la Commission nationale de recensement des votes (CNRV), le parti Patriotes Africains du Sénégal pour le Travail, l'Éthique et la

Fraternité (PASTEF) a remporté quatre cinquièmes des sièges, soit 130 sur les 165 que compte l'Assemblée nationale, à l'issue des élections législatives anticipées du 17 novembre 2024.

Quatre jours après le scrutin, la CNRV a procédé à la proclamation officielle des résultats provisoires au tribunal de Dakar. Sur les 41

listes en compétition pour les 165 sièges, le PASTEF, dirigé par le Premier ministre Ousmane Sonko, a obtenu 1 991 770 voix, soit 54,97 % des suffrages exprimés, et a remporté le vote dans 47 des 54 circonscriptions électorales. Ces résultats accordent au parti au pouvoir 101 députés au scrutin majoritaire, auxquels s'ajoutent 29 sièges supplémentaires.

Derrière le PASTEF, la coalition Takku Wallu, menée par l'ancien président Macky Sall, arrive en deuxième position avec 16 sièges, dont 8 obtenus au scrutin majoritaire. En troisième position, la coalition Jamm Ak Njarign (Paix et Prospérité), conduite par l'ancien Premier ministre Amadou Ba, obtient 7 députés. Les

sièges restants ont été remportés par des formations politiques minoritaires, avec un maximum de 1 à 3 sièges chacune, selon nos sources.

Après la publication des résultats provisoires, les résultats définitifs seront annoncés une fois le délai de recours écoulé. Pour rappel, les députés sénégalais sont élus pour un mandat de cinq ans.



Can scolaire 2025

# Le Bénin tombe à un pas de la qualification

**Latifath KOWENOU**

Le tournoi UFOA-B 2024 de Niamey, qualificatif pour la CAN Scolaire 2025, a laissé un goût mitigé pour le Bénin, avec des performances solides mais insuffisantes pour décrocher des qualifications directes.

Les Amazones, battues 1-0 en finale par le Ghana sur un penalty dans les dernières minutes, ont fait preuve d'un jeu héroïque. Vice-championnes du tournoi, elles repartent avec une médaille d'argent et une enveloppe de 75 000 dollars. La prestation exceptionnelle de Moustarilatou Yessoufou, élue meilleure gardienne du tournoi, a marqué les esprits. Cette performance représente une nette amélioration par rapport à l'édi-

tion précédente, où elles avaient terminé troisièmes.

De leur côté, les Guépardeaux, champions en titre, ont échoué dans leur quête d'un triplé historique. Malgré une domination durant la finale contre la Côte d'Ivoire, ils se sont inclinés 4-3 lors de la séance des tirs au but. Moubine Ayamoudou, élu meilleur joueur du tournoi, et Brice M'Po, sacré meilleur gardien, ont néanmoins porté haut les couleurs du pays.

Ces résultats soulignent le potentiel du football scolaire béninois, même si la déception de l'élimination est bien présente. Le Bénin devra désormais capitaliser sur ses points forts et corriger ses lacunes pour espérer briller lors de la compétition continentale à venir.

CRIET

# 10 personnes impliquées dans le trafic international de drogue devant le procureur

**Latifath KOWENOU**

Le 21 novembre 2024, dix personnes, dont trois femmes, ont comparu devant la Cour de Répression des Infractions Économiques et du Terrorisme (CRIET) pour leur implication présumée dans un trafic international de drogue. Le principal suspect, considéré comme le cerveau du réseau, a été arrêté en pos-



session de 18 kilogrammes de drogue, de 16 millions de

francs CFA et de 80 000 euros.

Lors de l'audience, il a déclaré recevoir des valises

contenant des substances illicites, qu'il devait remettre à un agent de l'aéroport. Ce dernier avait pour mission de trouver des passagers pour transporter ces valises à l'étranger. Il a également affirmé que ses co-accusés ignoraient le contenu des valises qu'ils transportaient.

Le procès a été reporté au 5 décembre 2024 pour la suite des débats.

## Sécurité au Bénin

# Cinq policiers sanctionnés après la mort de Fayçal Ouorou Gani Samba

La Direction Générale de la Police Républicaine a pris des mesures disciplinaires à l'encontre de cinq agents impliqués dans la mort tragique de Fayçal Ouorou Gani Samba. Ce dernier a été retrouvé sans vie dans le quartier Nima, à Parakou, dans la matinée du mardi 19 novembre 2024.

**Anselme ORICHA**

Dans un communiqué daté du vendredi 22 novembre 2024, la Police Républicaine a reconnu un grave manque de professionnalisme de la part des agents du commissariat du deuxième arrondissement de Parakou, responsables de l'interpellation du jeune homme lors d'une patrouille dans la nuit du 18 au 19 novembre 2024. En attendant les résultats des enquêtes administrative et judiciaire ouvertes sur cette affaire, les cinq policiers concernés ont été placés en arrêt de rigueur, une mesure disciplinaire forte prise par la hiérarchie.

Par ailleurs, le Directeur Général de la Police Républicaine a fermement condamné, dans un communiqué officiel, la pratique illégale de fouilles de télé-

phones portables par certains agents. Ces fouilles, effectuées sans justification légale, constituent une violation flagrante de la vie privée et une atteinte aux droits fondamentaux des citoyens.

« Toute fouille de téléphone doit impérativement s'inscrire dans le cadre d'une enquête judiciaire, en raison des données personnelles sensibles qu'ils contiennent », a rappelé le Directeur Général. Il a dénoncé ces abus qui ternissent l'image de l'institution policière et favorisent des pratiques de chantage ou de rançonnement.

Les citoyens sont invités à refuser de se soumettre à ces pratiques arbitraires et à signaler tout abus. Les victimes peuvent déposer une plainte directement auprès du Directeur Général de la Police Républicaine ou contacter l'Inspecteur Technique. Les



autorités policières assurent que ces plaintes seront traitées avec diligence et que les auteurs de tels actes seront sanctionnés conformément à la loi. Pour faciliter ces signalements, deux numéros sont mis à disposition :

166 : ligne gratuite, accessible 24h/24 et 7j/7

21 31 34 81 : ligne fixe

La Police Républicaine réitère son engagement à pro-

téger les droits des citoyens et à maintenir la confiance du public en ses institutions. Elle encourage chaque citoyen à collaborer activement pour garantir une police respectueuse des droits et libertés fondamentaux.

**GUERITE TV**  
MONDE

## Guérite TV Monde, le leader des Web TV au Bénin

Contact : 00229 97 26 26 71

REPUBLIQUE DU BENIN  
Présidence de la République  
\*\*\*\*\*  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
\*\*\*\*\*  
SECRETARIAT GENERAL DU  
GOUVERNEMENT  
\*\*\*\*\*  
N° 38/2024/PR/SGG/CM/OJ/ORD

**COPIE**

### Compte-rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 20 novembre 2024, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République.

Les décisions ci-après ont été prises :

#### I- Mesures normatives.

##### I-1. Modalités d'obtention de la nationalité béninoise par reconnaissance.

Le présent décret est adopté en application de la loi n° 2024-31 du 30 juillet 2024 relative à la reconnaissance de la nationalité béninoise aux afro-descendants en République du Bénin.

Il prescrit que lorsque la demande est formulée depuis l'étranger, le demandeur reçoit au terme de l'examen favorable de celle-ci, une attestation provisoire de nationalité d'une durée de validité de 3 ans.

Le bénéficiaire jouit dès lors du droit d'entrée, de séjour et de sortie du territoire. La nationalité béninoise par reconnaissance ne lui est acquise complètement que sur justification d'un séjour au Bénin dans ce délai de trois ans. L'attestation provisoire de nationalité devient caduque si au terme de sa validité, le demandeur n'y a pas séjourné.

Lorsque la demande est formulée à partir du Bénin et que le requérant a poursuivi certaines formalités consécutives à l'occasion de son séjour, il reçoit après examen favorable de sa demande, notification du décret d'octroi, à titre définitif, de la nationalité béninoise par reconnaissance.

S'il n'a pas poursuivi lesdites formalités, il lui est notifié une attestation provisoire.

Enfin, le bénéficiaire de la nationalité béninoise par reconnaissance a droit à l'établissement d'un passeport béninois. Il peut obtenir à tout moment la pleine nationalité béninoise. Celle-ci est transmissible à ses descendants, ouvre la voie à la jouissance de tous les droits qui y sont attachés, mais peut être retirée dans les conditions prévues par la loi.

##### I-2. Adoption de textes d'application de diverses lois.

Au titre de la loi n°2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin, les textes d'application sont relatifs aux modalités :

- des opérations de dénationalisation, de dissolution ou de liquidation des entreprises publiques et actifs de l'Etat ; puis
- de nomination et de restitution des résultats des missions des commissaires aux comptes des entreprises publiques.

En ce qui concerne la loi n°2016-11 du 08 juillet 2016 portant loi uniforme sur le contentieux des infractions à la réglementation des relations financières extérieures des Etats membres de l'Union économique et monétaire ouest africaine, il s'agit de ceux :

- portant attributions, composition, conditions de saisine et fonctionnement de la commission du contentieux des infractions à la réglementation des relations financières extérieures ; et fixant
- les modalités de transaction et de répartition du produit des transactions, des confiscations et autres condamnations pécuniaires en matière d'infractions à la réglementation des relations financières extérieures.

Pour ce qui est de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin, est concerné le décret portant mesures spécifiques d'incitation des grandes entreprises nationales et internationales soumissionnaires aux marchés publics et en co-traitance avec les micros, petites et moyennes entreprises exerçant en République du Bénin.

Enfin, ont été également adoptés, les décrets portant :

- attributions, composition, organisation et fonctionnement de la Commission nationale chargée des réfugiés et des apatrides ;
- formulaire-type du questionnaire pour la célébration du mariage ;
- modalités d'établissement, de délivrance, de tenue, de conservation et d'utilisation du livret de famille à l'occasion du mariage.

#### II- Communications.

##### II-1. Approbation du Plan stratégique 2024-2028 du ministère du Travail et de la Fonction Publique.

Ce document de stratégie vise à permettre au ministère d'« être à l'horizon 2028, une administration moderne et performante pour un service public de qualité et un travail décent ».

Pour ce faire, il ambitionne de renforcer la capacité de la gestion stratégique et opérationnelle des actions du ministère, promouvoir le travail décent et instaurer une gestion efficace et efficiente des ressources humaines de l'Etat.

Le Conseil a instruit le ministre de prendre les dispositions appropriées en vue de mobiliser toutes les parties prenantes du secteur autour de la vision, des orientations, objectifs stratégiques ainsi que des programmes. Il en sera de même s'agissant de la synthèse du plan d'actions et du cadre de mesure de performance pour les cinq prochaines années.

##### II-2. Approbation de la Politique holistique de Protection sociale 2024-2033 et sa stratégie 2024-2028.

La présente Politique vient consolider l'action sociale du Gouvernement au soutien de toutes celles déjà initiées et en cours de mise en œuvre. Elle vise à témoigner la solidarité de l'Etat aux personnes vulnérables afin de les aider à sortir de la précarité.

Elle est portée par la vision qu'à l'horizon 2033 « la population béninoise, notamment les couches sociales les plus vulnérables, est résiliente face aux chocs socio-économiques, climatiques, sécuritaires ou aux catastrophes et participe efficacement au processus inclusif de développement durable ».

Pour y parvenir, ses orientations stratégiques sont axées sur l'amélioration du revenu des populations en général et des plus vulnérables en particulier ; le renforcement de l'accès de celles-ci aux services sociaux et d'assurance sociale ; de leurs capacités d'adaptation aux crises ; ainsi que de la coordination du système de protection sociale.

Le Conseil, en approuvant cette politique, a, par la même occasion, marqué son accord pour la mise en œuvre de sa stratégie quinquennale 2024-2028, pour un montant global estimé de 709.260.432.000 FCFA.

##### II-3. Mesures de renforcement de la sécurité des populations pendant la période des fêtes de fin d'année 2024.

Les périodes de fêtes sont souvent propices à la commission d'actes de banditisme par des personnes mal intentionnées à la recherche de gains faciles.

Afin d'éviter que la quiétude des populations soit perturbée par de tels individus en ces moments festifs, le Gouvernement organise chaque année des opérations de sécurisation sur toute l'étendue du territoire national aux fins d'entretenir un climat général de paix et de sécurité des personnes et des biens.

Elles consistent en un meilleur quadrillage sécuritaire du pays et un renforcement de la surveillance des frontières et des corridors. Le même dispositif intègre la sécurisation des arrondissements, villages et quartiers de ville, ainsi que des points sensibles.

Pour favoriser un tel déploiement sécuritaire, des moyens roulants conséquents seront mis à la disposition des unités territoriales de la Police républicaine, soutenues par des éléments des forces armées.

Les ministres chargés de la Sécurité publique et de la Défense nationale sont instruits d'assurer la mise en œuvre diligente et efficace de ces mesures.

##### II-4. Mise en œuvre du programme de réfection de pistes rurales et de routes en terre classées, campagne 2024-2025.

Au titre de la présente campagne, les travaux de réfection prennent en compte 12.943,60 km de pistes rurales et 2.211,619 km de routes en terre classées dans les départements de l'Alibori, du Borgou, de l'Atacora, de la Donga, du Zou, des Collines, de l'Atlantique, du Couffo, du Mono, de l'Ouémé et du Plateau.

En vue de la réalisation diligente des aménagements prévus sur les axes concernés pour faciliter la mobilité des usagers et le transport des produits agricoles des champs vers les lieux de stockage ou de commercialisation, le Conseil a marqué son accord pour la contractualisation avec diverses entreprises.

##### II-5. Rapport de l'exécution du mandat de gestion de l'hôpital de Mènonin et dénonciation de l'accord y relatif.

A la suite de la construction de cet hôpital au profit de l'Etat béninois sur financement de l'Association internationale de Développement en 1992, le ministère de la Santé avait conclu, avec l'Association médico-sociale de Mènonin, un mandat pour sa gestion en concession.

L'objectif visé était d'y favoriser une offre de soins de qualité et d'assurer sa bonne administration pour une durée de dix ans, renouvelable par tacite reconduction.

Mais, depuis lors, soit plus de trente années après, le mandat de gestion n'a jamais été formellement renouvelé, le concessionnaire ayant toujours bénéficié de la reconduction tacite.

Or, aux termes du mandat de gestion, le concessionnaire a l'obligation de fournir, chaque année, au concédant qu'est l'Etat béninois, les statistiques sanitaires et de produire les comptes d'exploitation annuels conformément aux normes comptables en vigueur dans notre pays.

Des constats faits, aucune de ces obligations n'a jamais été remplie par cette Association médico-sociale depuis la prise d'effet du mandat de gestion et l'hôpital fait l'objet d'une gérance peu orthodoxe.

Dans ces conditions, les clauses du partenariat ne sont pas respectées ; le ministère de la Santé ne dispose d'aucune information pouvant lui permettre de s'assurer de la qualification du personnel médical employé, de son régime d'emploi, de la qualité des soins administrés de même que du respect des normes appliquées pour la fixation des tarifs des soins.

Par ailleurs, à la suite de dénonciations faites par le syndicat de l'hôpital, le ministère a diligenté une mission d'investigations à laquelle s'est opposé le concessionnaire. Cependant, les quelques informations recueillies révèlent de nombreuses irrégularités qui mettent à mal le bon fonctionnement de cet établissement hospitalier et impactent négativement la qualité des soins administrés aux patients.

Face à des manquements aussi graves, l'Etat décide de dénoncer le mandat de gestion et de procéder à une réorganisation du fonctionnement de l'hôpital afin d'assurer la continuité des soins, de veiller à la santé des patients et de préserver l'intérêt général.

Les ministres concernés sont instruits de prendre les mesures appropriées pour déterminer l'ampleur du préjudice et engager les poursuites judiciaires éventuelles contre les personnes mises en cause.

#### III- Rencontres et manifestations internationales.

A été autorisée sous cette rubrique, l'organisation du pèlerinage à la Mecque (Hadj), édition 2025.

#### IV- Mesures individuelles.

Les directeurs départementaux ci-après ont été nommés sur proposition des ministres respectifs :

✓ Au ministère de la Santé

- Ouémé

Monsieur Hindéwé Edgard William HOUNDJO

- Plateau

Monsieur Houénoukpo Armand Olivier DANDJLESSA

✓ Au ministère du Travail et de la Fonction Publique

- Borgou

Monsieur Biwègnon Robert Bertrand TAHOUNGA

- Plateau

Monsieur Gbètoho Raymond ZOUNMATOUN.

Fait à Cotonou, le 20 novembre 2024,  
Le Secrétaire Général du Gouvernement,  
Edouard OUIN-OURO.

# OKOTÓ

**De l'escargot colimaçon frit,**  
bien emballé



*Chez nous,*

**C'EST DU PRÊT À EMPORTER**

**Tél : +229 40484884**